



nelly **G**oyatton **n**otaire

120 Rue de la Outarde
ZA En Beauvoir – Immeuble Le Pilote
01500 CHATEAU-GAILLARD
nelly.goyatton@ngn.notaires.fr
04.74.61.38.84



CESSION FONDS DE COMMERCE

Liste des pièces à fournir
par le CEDANT et le CESSIONNAIRE

Pour le CEDANT

I - Pièces à transmettre

ETAT CIVIL :

Personne physique

- Le questionnaire ci-joint + copie de(s) pièce(s) d'identité + copie contrat de mariage/divorce ;
- En cas d'incapacité (tutelle, curatelle etc...), copie du jugement ou de l'habilitation ;
- Kbis et/ou répertoire des métiers ;

Personne morale

- Statuts de la société
- Kbis
- PV d'AG si le dirigeant n'a pas les pouvoirs d'engager la société

BAIL / IMMEUBLE :

- La copie du bail et des avenants éventuels ;
- Le dossier de diagnostics (amiante /DPE/état des risques et pollutions) ;
- Tous documents relatifs à la sécurité, l'hygiène, l'accessibilité PMR ;
- Dernière quittance de loyer ;
- Si le CEDANT est également propriétaire des murs, copie du titre de propriété ;

FONDS DE COMMERCE :

- La copie du titre de propriété ou, en cas de création, date de la création du fonds de commerce ;
- Le prix de cession (éléments incorporels + éléments corporels) ;
- La liste des éléments corporels cédés avec leur valorisation
- Préciser si du stock et/ou marchandises seront vendues avec le fonds : si oui, prévoir un inventaire avant le rendez-vous de signature qui devra être fourni au notaire.
- La copie des licences éventuelles (petite restauration/grande restauration/licence IV etc....)
- Pour un débit de tabac, agrément des douanes.
- Coordonnées de l'expert-comptable
- Chiffres d'affaires et résultats sur les 3 derniers exercices
- L'attestation d'assurance

BANQUE :

- Si prêt en cours, copie du contrat de prêt ;
- Copie du tableau d'amortissement ;
- Coordonnées du banquier en charge de votre dossier.

CONTRATS EN COURS :

- Contrats de travail des salariés ;
- Contrats cédés avec le fonds de commerce ;
- Contrats avec les fournisseurs (voir ceux qui doivent être résiliés).

FORMALITES AU GREFFE

Si personne physique, commerçante : radiation gratuite au greffe
(joindre un formulaire P4)

Si société : déclaration de cessation d'activité (fermeture établissement + mise en sommeil) : coût au greffe de 181,04€
(joindre un formulaire M2)

Pour le CESSIONNAIRE

ETAT CIVIL :

Personne physique

- Le questionnaire ci-joint + copie de(s) pièce(s) d'identité + copie contrat de mariage/divorce ;

Personne morale

- Statuts de la société

- Kbis

- PV d'AG si le dirigeant n'a pas les pouvoirs d'engager la société

FINANCEMENT :

- Avec un apport personnel

- Recours à un prêt : si oui, copie du contrat de prêt (ou caractéristiques principales : montant, taux et durée)

ACTIVITE REGLEMENTEE :

- Justificatif obligatoire (diplôme/expérience)

FORMALITE D'IMMATRICULATION AU GREFFE

Si c'est un commerçant personne physique : coût d'immatriculation au greffe : 129,41€

(Eléments transmis au Greffe par le Notaire : copie de l'acte d'acquisition du fonds, attestation de parution, copie du bail et de la domiciliation, Déclaration de non condamnation avec filiation, copie de la pièce d'identité)

Mise en activité d'une société existante : coût au greffe 210,86€

ou création d'un établissement secondaire : coût au greffe 265,84€

(joindre un M2, acte de vente + attestation de parution)

- Préciser si c'est un établissement principal ou secondaire

- le nombre de salarié

- Souhaitez-vous déclarer au greffe un nom commercial ? si oui, précisez.....

- Souhaitez-vous déclarer au greffe une enseigne ? si oui, précisez.....